

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU 26 septembre 2017

### Objet : Durée d'amortissement des biens du syndicat

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à quatorze heures quinze, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le quinze septembre, se réunit en session ordinaire, salle du bureau, à l'Hôtel de Région Nouvelle Aquitaine, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 13 (dont 2 procurations)

Votants : 13 Pour

#### Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mme Geneviève BARAT (suppléante de Mr Vandembroucke 1<sup>er</sup> VP)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP)  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP)  
Mr Nady BOUALI (suppléant de Mr Corrèja-6<sup>ème</sup> VP)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)  
Mr Pascal COSTE (procurateur donnée à Mme Rome)  
Mr Mathieu HAZOUARD  
Mr Christophe PATIER  
Mme Valérie SIMONET (procurateur donnée à Mme Faivre)

Conseiller départemental Haute-Vienne  
Vice-Présidente de la Région Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse  
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze  
Vice-Président Agglo Grand-Guéret  
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne  
Conseiller communautaire Tulle Agglo  
Président Département Corrèze  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine  
Présidente du Conseil Départemental Creuse

#### Sont excusés :

Mme Nicole GLANDUS (et son suppléant)  
Mr Christian PRADAYROL (et sa suppléante)

Adjointe au Maire de la Ville de Limoges  
Vice-Président Agglo Bassin Brive

### Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :

En référence aux délibérations N°97 du 11 décembre 2006, N°145 du 3 juillet 2008, N°200 du 24 mars 2010, N°215 du 1<sup>er</sup> juillet 2010, N°348 du 29 novembre 2013 et N°458 du 17 novembre 2015, les durées d'amortissement des biens ont été établies comme suit :

- subvention d'équipement (15 ans - linéaire)
- matériel informatique (3 ans - linéaire)
- logiciels (2 ans - linéaire)
- installations et aménagements de réseaux (40 ans - linéaire)
- subventions reçues dans le cadre des installations et aménagements de réseaux (40 ans - linéaire)
- compensation versée à Axione Limousin dans le cadre de l'aide à l'installation des équipements Wimax, satellite et Wifi (5 ans - linéaire)
- mobilier de bureau (10 ans - linéaire)
- Réfrigérateur (3 ans - linéaire)

Sur l'exercice 2016, DORSAL a reçu une subvention du département de la Corrèze en paiement d'achat d'IRU ; l'amortissement doit commencer en 2017.

La durée d'amortissement pour ce type de dépense et recette n'est pas encore fixée, il est proposé un amortissement linéaire sur 20 ans

**Après avoir délibéré, les membres du comité syndical décident, à l'unanimité, la mise à jour de la durée d'amortissement des biens du syndicat tenant compte de l'ajout d'un amortissement linéaire sur 20 ans pour tout type de dépenses et recettes liées aux IRU.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



Certifié transmis au représentant de l'Etat le  
Publié p

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/10/2017

Application agréée E-legalite.com

087-258728658-20170926-CS76\_D571-DE